

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

TD\_KIGALI\_1994\_00023.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

1

A700000010042D1460017.14T\000=9-MSG CONFIDENTIEL DEFENSE

-CM1 CM2 CM3 SG PM1 PR1  
-DAM  
-CMB CM5 PR4 PR5  
+ZZ

TD KIGALI 23

LE 10 JANVIER 1994  
KGLI LE 10/01/94 A 16H27

IMMEDIAT

CHIFFRE CONFIDENTIEL DEFENSE

ORIGINE : ATTACHE DE DEFENSE

NB : DISTRIBUTION MESSAGE

AD SEGEDEFNAT 6

NB : CM2 - CM3 - SG - PM1 - PR1 - PR4 - PR5 - CM5 - CMB - DAM -  
TXT

REDACTEUR : COL. CUSSAC

CQ DIPLOMATIE 23

/  
O P

FM MILFRANCE KIGALI

TO ARMEES PARIS

RENSDEFENSE PARIS

INFO MINDEFENSE PARIS (CM 25)

SEGEDEFNAT/EDS PARIS

GUERRE PARIS

MINCOOP MISMIL PARIS

MILFRANCE BANGUI

MILFRANCE BUJUMBURA

MILFRANCE KINSHASA

COMELEF BANGUI

COMAIR BANGUI

BT

C O N F I D E N T I E L D E F E N S E

MCA RENS/AFMO

NMR 007 /AD/RWA/CD DU 10 JANVIER 1994

OBJET : ENTRETIEN AVEC LE CEM/AR

TXT

RENDOC

J'AI RENCONTRE CE JOUR LE GENERAL NSABIMANA, CHEF D'EM DE L'AR, QUI  
M'A CONFIRME QU'IL CONSERVERAIT CE POSTE AVEC LE GOUVERNEMENT DE  
TRANSITION.

IL EST TOTALEMENT DECOURAGE PAR L'IMBROGLIO POLITIQUE DANS LEQUEL SE  
TROUVE ACTUELLEMENT LE PAYS. EN EFFET, AUX ECLATEMENTS DES PARTIS  
MDR ET PL VIENDRAIT MAINTENANT S'AJOUTER CELUI DU PARTI SOCIAL  
DEMOCRATE (PSD) DONT LE PRESIDENT, FELICIEN GATABAZI, EST EGALEMENT  
MINISTRE DES TP ET DE L'ENERGIE.

LE GENERAL NSABIMANA CRAINT, SI CETTE SITUATION PERDURE, QUE LE  
BATAILLON FPR NE REGAGNE SA ZONE DANS LE NORD DU PAYS, FAVORISANT  
AINSI LA REPRISE DE L'OFFENSIVE ARMEE.

IL EXPLIQUE PAR AILLEURS L'ABSENCE DE KAGAME DU PAYSAGE RWANDAIS  
ACTUEL PAR LE FAIT QUE L'INTERESSE RESTE A LA TETE DE L'APR DONT IL  
N'INTEGRERAIT PAS LES MEILLEURS ELEMENTS DANS LA NOUVELLE ARMEE  
RWANDAISE. SELON DES RENSEIGNEMENTS DONT IL M'A FAIT PART, CES  
MEILLEURS ELEMENTS SERAIENT DEJA RASSEMBLES DANS LA ZONE MONTAGNEUSE  
DE RUWENZORI, SITUEE AU SUD OUEST DE L'OUGANDA.

CETTE INFORMATION EST A RAPPROCHER DE CELLE QUI A ETE FOURNIE PAR UN  
RECENT DOCUMENT DU FPR ANALYSE DANS LE RENDOC NMR 003/AD/RWA/CD DU  
05 JANVIER 1994. CE DOCUMENT PRECISAIT, ENTRE AUTRE : "LA FORCE DE  
FRAPPE DU FRONT DOIT SURVIVRE A LA FUSION DES DEUX ARMEES ... FAUTE  
DE QUOI LE CAMP HABYARIMANA NE SE VERRAIT PAS OBLIGE DE SE TENIR  
TRANQUILLE".

LE CEM/AR SOUHAITERAIT, PAR NOTRE INTERMEDIAIRE, SAVOIR SI LA  
POLITIQUE DE L'OUGANDA A L'EGARD DU FPR EST IDENTIQUE A CE QU'ELLE  
ETAIT PENDANT LA GUERRE. LE POSTE N'ETANT PAS EN MESURE D'OBTENIR CE  
RENSEIGNEMENT, IL SE TOURNE VERS LA DRM.

Déclassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 061153 du 12 MAR 2021

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

316

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

TD\_KIGALI\_1994\_00023.txt

Wed May 20 21:17:56 2020

2

ENFIN, LE GENERAL NSABIMANA M'A FAIT PART DE SON IRRITATION A L'EGARD DE LA MINUAR, EN PARTICULIER AU TRAVERS DE DEUX EXEMPLES PARTICULIERS :

- LE PREMIER, DONT LE POSTE A RENDU COMPTE, AVAIT TRAIT A L'ACHEMINEMENT, SUR KIGALI, D'UN CERTAIN NOMBRE DE FPR EN CIVIL TRANSPORTES DANS DES TAXIS QUI S'ETAIENT JOINTS A LA COLONNE DE VEHICULES TRANSPORTANT LE BATAILLON FPR ET CE SANS AUCUN CONTROLE DE LA MINUAR. SELON LE CEM/AR IL NE FAIT PAS DE DOUTE QUE CES FPR EN CIVIL SE SONT EGAYES DANS LA CAPITALE
- LE SECOND CONCERNE UN VEHICULE POIDS LOURD APPARTENANT AUX FAR, PRETE A LA MINUAR, AYANT FAIT UN VOYAGE ENTRE LA ZONE OCCUPEE PAR LE FPR ET KIGALI, APRES INSTALLATION DU BATAILLON FPR DANS LA CAPITALE. LE CONTENU DU CHARGEMENT ET SA DESTINATION N'ONT JAMAIS PU ETRE CONNUS DES FAR.

COMMENTAIRE DU POSTE :

LA SITUATION POLITIQUE QUI PREVAUT ACTUELLEMENT AU RWANDA N'EST MANIFESTEMENT PAS BONNE ET PEUT CONDUIRE A L'EXPLOSION. ELLE REPOSE ESSENTIELLEMENT SUR LE FAIT QU'UNE PARTIE DES ALLIANCES POLITIQUES VISE A ELIMINER LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE QUI S'EFFORCE, DE SON COTE, A TROUVER UNE MINORITE DE BLOCAGE QUI LUI EVITERA LA MISE EN ACCUSATION ET DONC L'ELIMINATION POLITIQUE.

CES TRACTATIONS "A L'AFRICAIN" SE FONT SOUS L'OEIL VIGILANT DU FPR QUI SAISIRA LA PREMIERE OCCASION POUR S'EMPARER, PAR LA FORCE, D'UN POUVOIR QU'IL NE PEUT OBTENIR LEGALEMENT.

BT

SIGNE COLONEL CUSSAC./.

BUNEL

Declassifié par décision  
du ministre de la Défense

N° 361153 du 12 MAR 2021

**CONFIDENTIEL DÉFENSE**

315